

**Enquête publique – Classement de la commune  
en station de tourisme**

**Certificat de publication et d'affichage**

**Annexe 007**

**Commune de PROPRIANO**

Le Maire de la commune de PROPRIANO certifie :

- avoir fait publier et afficher du 17 mai 2018 au 22 juin 2018,  
dans les formes prévues par l'arrêté du 24 avril 2012, l'avis d'enquête relatif au projet de classement  
de la commune de PROPRIANO en station de tourisme aux lieux suivants :

- à la porte de la mairie,
- à la porte de la capitainerie,
- à la porte de l'office de tourisme.

En outre, ce même avis a été publié sur le site internet de la commune.

Fait à PROPRIANO, le 22 juin 2018



Le Maire,